

15. Les nombreuses accusations portées par le Haut-commandement de l'APVN ont reçu et continuent de recevoir l'attention de la Commission à la lumière de la position prise par celle-ci, telle qu'exposée au paragraphe 14 ci-devant, et en vue d'une application stricte des articles 16 et 17 de l'Accord et des procédures établies en vertu de ces articles.

16. Une récapitulation des accusations portées par le Haut-commandement de l'APVN, de décembre 1961 au 5 mai 1962, ferait voir que le nombre des militaires et le volume du matériel de guerre important introduits au Sud-Vietnam s'établiraient aux environs de 5,000 militaires ("chiffre qui sera probablement porté à 8,000 sous peu"), 157 hélicoptères, 10 avions de reconnaissance, 34 avions à réaction, 34 intercepteurs et bombardiers-intercepteurs, 21 avions de transport, 35 avions non définis, 45 voitures blindées et 20 voitures de reconnaissance, "de nombreux" bateaux blindés et voitures amphibies, 3,000 tonnes et 1,350 caisses de matériel de guerre, et 7 navires de guerre (ce qui ne comprend pas 5 destroyers de la VII^e Flotte des Etats-Unis qui seraient venus pour des fins d'entraînement). La plupart des lettres contenant les allégations dont il est question au présent paragraphe et au paragraphe 11 ci-devant, ont été transmises à la mission de liaison de la République du Vietnam pour fins de commentaires dans le plus bref délai possible. Mais aucune réponse satisfaisante ne nous est parvenue. En outre, les autorités du Sud furent, dans certains cas, priées de justifier des raisons qui pourraient empêcher la Commission internationale d'enregistrer contre elles des violations de l'article 17(e) ayant trait aux préavis des entrées, et des articles 16 et 17 se rapportant à l'entrée du personnel militaire et du matériel de guerre.

17. Comme il ressort du paragraphe 12 ci-dessus, la Commission n'a pu remplir ses tâches obligatoires de contrôle, ce qui l'a empêchée de se livrer à une estimation précise du personnel militaire et du matériel de guerre introduits dans le pays. Toutefois, entre le 3 décembre 1961 et le 5 mai 1962, les équipes de la Commission ont